

Blanchiment et terrorisme : explosion des signalements à Tracfin

écrit par Marcher sur des oeufs | 24 juillet 2017

Qui vous dénonce ? Explosion des signalements à Tracfin

Par Charles SANNAT

Évidemment, nous avons un véritable problème avec le terrorisme. Mais nous avons également un véritable problème de fond dans la discrimination des contrôles effectués par les banques qui ressemblent à peu près à un immense n'importe quoi !

Dans un monde politiquement correct à souhait et dégoulinant de bien-pensance, nous sommes tous "terroristes", potentiellement s'entend bien évidemment.

« Une année historique » résume Tracfin dans son rapport d'activité annuel.

« L'année 2016 a été marquée par une hausse sans précédent du nombre d'informations reçues par le service : 64 815 informations (+43 % par rapport à 2015 et +69 % par rapport à 2014), soit la plus forte hausse constatée depuis la création du service. La réception et la gestion de 20 000 informations supplémentaires a eu un impact considérable sur l'activité du service et des agents » indique le rapport.

En dix ans, le nombre d'informations reçues a été « approximativement multiplié par 4 » et le nombre de transmissions à l'autorité judiciaire et aux administrations partenaires par 4,5 selon le rapport.

Si l'on sait que les banquiers, les comptables ou encore les casinos sont des délateurs zélés, il y a aussi de nouveaux acteurs comme les établissements de paiement comme Compte Nickel (qui a fait tout de même plus de 5 100 délations), mais aussi les établissements de monnaie électronique comme les start-ups de la Fintech type Lemon Way ou les cagnottes en ligne, sans oublier les sites de financement participatif (crowdfunding).

Autre élément passionnant du rapport de Tracfin, les évolutions de dénonciations en hausse de 54,5 % chez les experts-comptables, de 50 % chez les commissaires aux comptes et de 88,4 % des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires.

Chez les “professionnels du chiffre” comme on dit, ce sont les notaires qui restent de loin les premiers de cette catégorie à signaler des cas suspects.

Beaucoup de dénonciations... pour rien du tout !

En effet, le nombre de dossiers transmis à la justice reste stable à 448, ce qui reflète imparfaitement la réalité car « la part des affaires d’une grande complexité mettant en jeu d’importants montants financiers et nécessitant de nombreux actes d’investigation n’a cessé d’augmenter ».

En clair, sur presque 65 000 dénonciations, il y a seulement 448 dossiers relevant de la justice, alors franchement, disons-le, les déclarations Tracfin sont faites dans deux cas : pour se couvrir quand on ne comprend rien ou que réfléchir est trop difficile (et je sais de quoi je parle comme ancien banquier), soit tout simplement pour emmerder un client pénible, ou pour assouvir quelques jalousies.

Voilà la très triste réalité.

Pour le reste, globalement, on sait qui triche et aussi qui risque d’avoir envie de poser quelques bombes...

<https://insolentiae.com/qui-vous-denonce-explosion-des-signalements-a-tracfin/>

Voir aussi:

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/blanchiment-et-terrorisme-explosion-d>